

Maisons-Alfort, le 17 juillet 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande de changement de composition  
 du produit biocide GALOR CHLORE  
 AMM N°8800217**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **PENNGAR SA** de demande de changement de composition du produit biocide **GALOR CHLORE (AMM N°8800217)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le changement de composition du produit biocide GALOR CHLORE, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM N°8800217), en cours de validité.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit GALOR CHLORE est un biocide de type 4 composé de 36,7 g/L d'hypochlorite de sodium se présentant sous la forme liquide.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué

Nom ou description générique de la substance active :	hypochlorite de sodium
N°CAS :	7681-52-9
Type de produit :	TP 4

### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 30/03/2012, le pétitionnaire a déclaré le 03/05/2012 par courriel, annuler la demande de changement de composition du produit GALOR CHLORE.

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de changement de composition du produit GALOR CHLORE n°20090163, présentée par la société PENNGAR SA, est devenue sans objet.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : changement de composition, hypochlorite de sodium, TP4